

*Tout savoir  
sur...*

## **LE CRÉDIT BFM ÉNERGIE**

**pour réaliser  
tous vos projets**

### **Qu'est ce qu'un prêt BFM Énergie<sup>(1)</sup> ?**

Le Prêt BFM Énergie est un prêt personnel amortissable à taux fixe.

### **Qui peut en bénéficier ?**

Toute personne âgée de 18 à 34 ans inclus, détenant un compte bancaire Société Générale/Banque Française Mutualiste (SG/BFM).

### **Que permet-il ?**

Le prêt BFM Énergie vous permet de financer tous vos projets (déménagement, installation, achat d'ordinateur, électroménager...) hors acquisition immobilière et rachat de crédits.

### **Comment fonctionne-t-il ?**

Montant :

- minimum de 1 500€
- maximum de 75 000€

Durée :

- minimum (différé partiel inclus) : 6 mois
- maximum (différé partiel inclus) : 60 mois

Libre utilisation des fonds

### **Quels sont ses atouts ?**

- Des taux attractifs pour faciliter l'entrée dans la vie active
- Souplesse
  - possibilité d'un différé partiel<sup>(4)</sup> au démarrage du prêt
  - possibilité de demander un report ou une modulation d'échéances<sup>(2)</sup> en cours de prêt
- Possibilité d'effectuer un remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni pénalités, quel que soit le montant du remboursement
- Une assurance DIT<sup>(3)</sup> à taux compétitif

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

### **Quel en est le coût ?**

- Le taux est défini en fonction de la durée de financement
- L'assurance est facultative

**Vos questions/Nos réponses**

***J'ai reçu de l'argent, puis-je rembourser par anticipation ?***

Oui, vous pouvez rembourser tout ou partie de la somme de manière anticipée, à tout moment et sans frais.

***Que se passe-t-il en cas de coup dur ou si ma situation financière change ?***

Vous pouvez demander à reporter 1 à 3 mensualités<sup>(4)</sup> ou à modifier le montant de votre mensualité de crédit (à la hausse ou à la baisse<sup>(4)</sup>).

(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM, à condition d'être âgé de 18 à 34 ans inclus à la souscription du prêt et d'être titulaire d'un compte bancaire SG/BFM ouvert à Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée le cas échéant). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale.

(2) Dans les conditions et limites fixées au contrat de crédit.

(3) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la BFM, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, SA régies par le Code des Assurances et présenté par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances.

(4) Sous réserve d'acceptation et des conditions fixées au contrat. Voir la durée limite du différé d'amortissement en agence. Pendant le différé d'amortissement, seuls les intérêts et s'il y a lieu la cotisation d'assurance sont prélevés.



**SOCIÉTÉ  
GÉNÉRALE**



**BANQUE FRANÇAISE  
MUTUALISTE**

Société Générale, BDDF/DCM/MCO – Tour Granite – 75886 Paris Cedex 18, S.A au capital de 1 009 380 011,25 EUR, 552 120 222 RCS Paris. ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr).

Siège Social 29, Bd Haussmann, 75009 Paris.

Banque Française Mutualiste – Société anonyme coopérative de banque au capital de 113 803 582,50 EUR. RCS Paris 326 127 784. ORIAS n° 08 041 372 (orias.fr).

Siège social : 50-60, rue de la Glacière - 75013 Paris.